

APPEL À CANDIDATURES

Cahier des charges pour les ateliers de pratique artistique

Programmation de la salle de pratique artistique — Année scolaire 2026-2027

1. Objet de l'appel à candidatures

Le Centre Culturel Franco-Rwandais (CCFR) – Institut français du Rwanda, lance un appel à candidatures en vue de **sélectionner les disciplines et les intervenants ou prestataires** qui animeront les ateliers de pratique artistique proposés au sein de son établissement, pour l'année scolaire 2026-2027.

2. Objectifs de la démarche

1. Diversifier et renouveler l'offre d'ateliers de pratique artistique proposée au public du CCFR.
2. Obtenir une visibilité et un droit de regard réels sur la pédagogie, la progression et la qualité des ateliers proposés, y compris ceux déjà existants.
3. Faire évoluer le modèle de mise à disposition de la salle vers un partage de recettes assorti d'un minimum garanti, afin de diversifier les recettes propres du CCFR.
4. Sélectionner des intervenants et prestataires sur la base de critères objectifs, dans un cadre de mise en concurrence ouverte.

4. Périmètre de la consultation

Le présent appel à candidatures porte sur l'ensemble de la programmation de la salle Paris et de la Tente (jardin) pour l'année scolaire 2026-2027.

Les créneaux sont ouverts à toute proposition de discipline nouvelle, dûment argumentée par le candidat (pertinence pour le public visé, étude de la demande, complémentarité avec l'offre existante). Le choix final des créneaux sera confirmé par la direction du CCFR.

Les prestataires actuellement en place sont invités à candidater dans les mêmes conditions que tout nouveau candidat, dès lors qu'ils souhaitent poursuivre leur activité au sein du CCFR sous le nouveau cadre décrit au présent document.

Salle Paris	Jardin / Tente
Lundi 18h30-20h30	Lundi 18h30-20h30
Mardi, 18h30-20h30	Mardi, 18h30-20h30
Mercredi, 15h00-17h00 (2 créneaux enfants possibles)	Mercredi, 15h00-17h00 (2 créneaux enfants possibles)
Mercredi 18h30-20h30	Mercredi 18h30-20h30
Samedi, 10h00-11h30	Samedi, 10h00-11h30
Samedi, 15h00-17h00	Samedi, 15h00-17h00

Salle Paris	Jardin / Tente
(2 créneaux enfants possibles)	(2 créneaux enfants possibles)
Dimanche (horaires à définir)	Dimanche (horaires à définir)

5. Nouveau modèle de mise à disposition de la salle

5.1 Modalités financières

- **Minimum garanti** : 30 000 francs rwandais par cours ou session de 2 heures (possibilité de séquencer en 2 x 1 heure pour les cours enfants), au titre des frais d'entretien de la salle.
- **Part variable** : 30 % des recettes effectivement encaissées auprès des participants pour chaque cours ou session.
- **Montant dû** : le montant reversé au CCFR au titre de chaque cours ou session correspond au plus élevé des deux montants ci-dessus (30 % des recettes, ou le minimum garanti de 30 000 RWF si celui-ci est supérieur).
- **Encaissement** : l'intervenant ou le prestataire continue d'encaisser directement les participations des inscrits ; il reverse au CCFR la part due selon les modalités et la périodicité définies à l'article 11.2.
- **Fixation du tarif** : le candidat propose son tarif par participant dans son dossier de candidature ; celui-ci sera apprécié au regard du coût moyen observé (5 000 RWF / enfants à 10 000 à 15 000 RWF ou plus pour des cours spécifiques).

5.2 Traçabilité

Chaque intervenant s'engage à tenir une feuille de présence signée par séance et à la transmettre au CCFR selon les modalités décrites à l'article 11.1, afin de permettre le calcul du montant dû et le suivi de la fréquentation.

6. Exigences pédagogiques et suivi

Le CCFR souhaite disposer d'une visibilité réelle et continue sur la pédagogie des ateliers proposés, y compris ceux reconduits d'une année sur l'autre. À ce titre, chaque intervenant retenu s'engage à :

- Présenter, en amont de la rentrée, un projet pédagogique écrit précisant les objectifs, la méthode et la progression envisagée sur l'année.
- Permettre au CCFR d'assister, à titre d'observateur, à une séance par trimestre.
- Produire un bilan pédagogique synthétique à la fin de chaque trimestre (contenus abordés, progression, difficultés rencontrées, fréquentation).
- Participer à une évaluation de fin d'année scolaire, incluant le cas échéant une enquête de satisfaction auprès des participants.

Le non-respect répété de ces engagements, comme des insuffisances pédagogiques constatées lors du suivi, peuvent conduire à la résiliation du contrat dans les conditions prévues à l'article 12.

7. Profil des candidats et conditions d'éligibilité

Peut candidater tout intervenant individuel ou toute structure (association, entreprise, collectif) en mesure de justifier :

- d'une inscription au RRA avec un TIN number
- d'une expérience avérée et de qualifications dans la discipline proposée (diplômes, formations, portfolio, réalisations antérieures) ;
- de références vérifiables, notamment pour un travail déjà mené auprès d'un public enfant et/ou adulte, selon le créneau visé ;
- d'une disponibilité couvrant l'intégralité de l'année scolaire sur le ou les créneaux proposés ;
- de la souscription (ou de l'engagement à souscrire avant le démarrage des ateliers) d'une assurance responsabilité civile professionnelle ;
- de l'acceptation pleine et entière des modalités financières et de suivi pédagogique décrites aux articles 5 et 6.

8. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature, rédigé en français, comprend impérativement :

1. Un curriculum vitae de l'intervenant ou une présentation de la structure candidate.
2. Les références et réalisations antérieures pertinentes (attestations, portfolio, liens, contacts de référence).
3. Un projet pédagogique détaillé : objectifs, méthode, progression sur l'année, exemples de séances types, modalités d'évaluation des participants.
4. Une proposition tarifaire par participant et la jauge envisagée.
5. Les disponibilités du candidat parmi les créneaux proposés au §4.
6. Une copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle, ou un engagement écrit à la souscrire avant le démarrage des ateliers.

9. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon les critères et pondérations suivants :

Critère	Pondération
Qualité, cohérence et progression du projet pédagogique proposé	30 %
Expérience, qualifications et références du candidat dans la discipline proposée	20 %
Pertinence de la discipline proposée et valeur ajoutée pour la diversification de l'offre du CCFR	15 %
Viabilité financière de la proposition et capacité à générer une fréquentation couvrant le minimum garanti	15 %
Accessibilité tarifaire de la proposition pour les participants	10 %
Disponibilité et engagement sur la durée de l'année scolaire	10 %

À pondération équivalente, une attention particulière sera portée à la capacité du candidat à élargir ou renouveler le public actuel des ateliers, ainsi qu'à la complémentarité de sa proposition avec l'offre déjà en place.

10. Modalités pratiques

10.1 Communication et inscriptions

- Le CCFR assure la promotion générale des ateliers retenus via ses canaux (site internet, réseaux sociaux, affichage sur site).
- Les inscriptions et encaissements restent gérés par l'intervenant, à charge pour lui de transmettre au CCFR un état de fréquentation hebdomadaire ou par séance (soumis à vérification périodique).

10.2 Salle et matériel

- La salle est mise à disposition sur les créneaux définis d'un commun accord, dans la limite des disponibilités du CCFR. Nettoyage quotidien assuré. Possibilité de stockage de matériel (dans la limite des espaces disponibles / taille)
- L'équipement disponible dans la salle sera précisé par le CCFR lors de la phase d'instruction des candidatures ; tout matériel spécifique nécessaire à l'atelier proposé doit être signalé par le candidat dans son dossier.

10.3 Sécurité et responsabilité

L'intervenant est seul responsable de la sécurité des participants pendant la durée de son atelier et doit disposer d'une couverture assurantielle adaptée (cf. §7).

11. Modalités de reversement et de contrôle

11.1 Reporting

Chaque intervenant transmet au CCFR, au plus tard le 5 de chaque mois, un état des présences et des recettes du mois précédent, sur un support fourni par le CCFR.

11.2 Paiement

Le montant dû au CCFR au titre du mois précédent (cf. §5.1) est versé au plus tard le 10 de chaque mois. Le CCFR se réserve le droit de demander un état contradictoire de vérification en cas de doute sur les éléments transmis.

11.3 Manquements

Tout défaut de transmission de l'état de fréquentation ou tout retard de paiement répété (au-delà de deux occurrences sur l'année) peut entraîner la résiliation du contrat, après mise en demeure restée sans effet pendant quinze jours.

12. Durée, reconduction et résiliation

Le contrat est conclu pour l'année scolaire 2026-2027 (rentrée de septembre 2026 à fin juin 2027). Il peut être reconduit d'un commun accord pour l'année suivante, sur la base du bilan pédagogique et financier de fin d'année (cf. §6).

Chaque partie peut résilier le contrat en cours d'année moyennant un préavis d'un mois, sans préjudice des dispositions de l'article 11.3 en cas de manquement.

13. Calendrier de la procédure

Étape	Date indicative
Publication de l'appel à candidatures	21 août 2026
Date limite de dépôt des candidatures	7 septembre 2026, 17h00 (heure de Kigali)
Notification des résultats aux candidats	10 septembre 2026
Démarrage des ateliers retenus	À partir du 14 septembre 2026

Ce calendrier est indicatif et pourra être ajusté par le CCFR en fonction du nombre et de la qualité des candidatures reçues.

14. Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers complets sont à adresser exclusivement par voie électronique à l'adresse culture@if-rwanda.org, avec pour objet : « Candidature — Ateliers de pratique artistique CCFR 2026-2027 — [Discipline proposée] ».

Pour toute question relative au présent cahier des charges, les candidats peuvent contacter le CCFR à la même adresse.

15. Annexe — Fiche de candidature type

Cette fiche peut être utilisée comme trame par les candidats pour structurer leur dossier ; elle ne remplace pas les pièces demandées à l'article 8.

- Nom du candidat / de la structure :
- Discipline proposée :
- Créneau(x) souhaité(s) parmi ceux du §4 :
- Public visé (âge, niveau) :
- Jauge envisagée :
- Tarif proposé par participant :
- Résumé du projet pédagogique (5 lignes) :
- Références et expériences similaires :
- Assurance RC professionnelle (souscrite / à souscrire) :
- Acceptation des modalités financières (30 % des recettes / minimum garanti 30 000 RWF par session) : oui / non
- Contact (téléphone, e-mail) :